

**L'âge et le pouvoir en question.
Intégration et exclusion des personnes âgées dans les décisions
publiques et privées.**

PROGRAMME DES SEANCES PLEINIÈRES ET ATELIERS

**JOURNÉE 1
POUVOIR ET INFLUENCE D'UN GROUPE SOCIAL DANS UN MONDE EN
VIEILLISSEMENT**

Plénière du matin

1

**Atelier de curiosités lexicales
Pouvoirs, intégration, exclusion et empowerment ... au regard de l'âge et du
vieillessement**

Comment appréhender le vieillissement dans ses relations complexes avec les notions de pouvoir, d'intégration ou d'exclusion dans les processus décisionnels ? Qu'est-ce que prendre du pouvoir ou le conserver en vieillissant ? La notion d'empowerment appliquée aux personnes âgées renvoie précisément au processus visant à maintenir des individus en situation d'exprimer leurs besoins et leurs volontés et de maîtriser leur existence au regard de leurs capacités et de leur potentiel. Comment se produit, alors, l'intégration ou l'exclusion en matière de décision ? Dans quelle mesure les droits formels correspondent-ils aux droits réels dans le quotidien des retraités et des personnes âgées ? Peut-on parler de citoyen de plein droit ? En quoi les droits - formels ou non - sont-ils, dans certaines circonstances, explicitement ou implicitement limités du fait de l'âge ? Comment comprendre dans cette perspective la réduction, voire la suppression des droits, mais aussi les processus d'infantilisation, de sur-protection ou de déresponsabilisation des individus âgés.

Tables rondes du matin

Table ronde n°1: Intégration des retraités et de leurs organisations dans les décisions publiques.

Les retraités peuvent être appréhendés à titre individuel mais surtout en tant que représentants d'un groupe social. Comment les collectivités publiques (Etat, collectivités locales) organisent-elles institutionnellement les relations avec les représentants des retraités ? Notamment s'agit-il de consultations auprès d'organes élus ou de l'administrations ? Les dispositifs et les types d'organisation seront examinés. Nous pourrions évoquer, par exemple, les comités nationaux ou locaux de retraités et personnes âgées, les Conseils des sages en France, les tables de concertation au Québec, ou les Elder Council (Danemark) mais aussi parlement des seniors, etc.

Il serait aussi intéressant d'élargir nos observations, au-delà des structures politiques, à toutes les autres structures induisant des décisions concernant les retraités et personnes âgées (ministères, administrations déconcentrées, organismes de régulation, conseil d'administration de la sécurité sociale...) A quel échelon de la décision se situent ces structures (mondial,

européen, national, local), et de quel nature sont ces décisions (politique, administrative, judiciaire) ? Quels sont les moyens de ces organes de consultations, et de quel pouvoir sont-ils dotés ? Les retraités sont-ils formés, et disposent-ils d'accès aux informations et d'un pouvoir d'expertise ? Peuvent-ils diligenter des études ou des enquêtes ? En quoi les politiques publiques favorisent-elles l'émergence de compétences parmi les retraités, et encouragent-elles l'engagement dans des processus d'empowerment ?

Table ronde n°2: Le pouvoir a-t-il et un sexe et un état civil ?

Le pouvoir et son exercice parmi les retraités et les personnes âgées, sont-ils liés à une sociologie particulière dans laquelle la relation au pouvoir renvoie à la fois au genre, à la génération et à la catégorie socio-professionnelle des retraités ?

Une attention particulière sera portée sur les études de genre. En quoi l'âge avancé a-t-il ou non, un effet particulier sur des relations de distribution du pouvoir entre homme et femme par rapport aux autres âges de la vie ? Est-ce uniquement une question d'âge ou de génération ?

La vieillesse est, dans les sociétés industrialisées modernes, principalement une « affaire de femmes ». En raison de leur plus grande longévité et de facteurs sociaux, économiques et politiques, les femmes « âgées » sont les premières concernées par la pauvreté et la solitude à la retraite, mais aussi par la « dépendance » et la vie en établissement d'hébergement pour personnes âgées. En quoi cette plus grande exposition aux différentes problématiques du vieillissement peut avoir une influence sur la morphologie des mouvements sociaux (Panthère Grise aux Etats-Unis et en France, Mémés déchaînées au Québec, Baba Gaya en France,....) ? Au-delà de ces mouvements animés essentiellement par des femmes, comment s'intègrent-elles dans les mouvements de retraités ? Quel type de pouvoir et quelle influence sur les thématiques et les agendas exercent-elles ? Qui détient, par exemple, le pouvoir tribunitien et l'autorité dans les organisations ?

Table ronde n°3 : Une autre forme de pouvoir ? : la participation sociale des retraités.

Le pouvoir n'est-il situé que dans les positions d'autorités, les rapports de forces et les actions sur les décisions politiques ? Et si l'engagement direct dans les associations de solidarités représentait une autre forme de prise au réel par les relations micro-sociales ?

Les principes d'égalités des chances ne s'incarnent-ils pas, par exemple, dans l'action quotidienne menée par les bénévoles, engagés dans la lutte contre l'échec scolaire ou le soutien aux jeunes en difficultés par l'aide à la recherche d'emploi ? Le vieillissement dans la dignité ne prend-il pas forme à travers la présence des bénévoles qui travaillent à l'accompagnement des personnes en fin de vie ? L'évolution des sociétés ne passe-t-elle pas aussi par l'action de proximité des initiatives bénévoles engagées qui tentent de répondre aux difficultés du monde contemporain ? Le pouvoir n'est-il pas ici dans la manière dont les retraités occupent cet espace social, et dont ils imprègnent une relation sociale qui révèle aussi une relation au monde ? Dans ce cadre, les baby boomers dont le militantisme fut fortement teinté des idéologies des années 70, n'opèrent-ils pas une mutation dans leur formes d'engagement moins idéologiques, politiques et macro sociale, et plus tourné vers des actions de proximité, visant à maîtriser le micro social avant de changer les structures et les relations macro sociales ? Au contraire, peut-on penser que cette génération se retranchera sur la sphère privée ?

Synthèse des rapporteurs puis « apéritif-poster »

--- Déjeuner ---

Plénière de l'après-midi

2

Viellissement social et relation de pouvoir dans les sociétés contemporaines. De la « gérontocratie », au « jeunisme » en passant par la « guerre des âges ou des générations » : représentations, normes et pratiques.

En quoi les représentations, normes et valeurs associées au vieillissement dans les sociétés post-industrielles, ainsi que les rôles sociaux liés à l'âge, sont-ils des facteurs favorables ou défavorables à l'intégration dans les systèmes de décision collectives ? Les normes et les représentations dominantes prédisposent-elles favorablement ou défavorablement à l'exercice du pouvoir sur soi et/ou sur autrui par les personnes âgées ? Ces prédispositions vont-elles toujours dans le même sens ? Ou peut-on, au contraire, observer des variations selon le domaine considéré (emploi, famille, politique, etc.) ?

La critique de la société industrielle comme une société de classement et d'exclusion par l'âge, est-elle pertinente au regard d'une perspective socio-historique ? Ces attitudes sont-elles propres aux sociétés occidentales développées et liées aux modifications du système productif et des rapports sociaux dans les sociétés post-industrielles ?

Au contraire, peut-on parler de danger de « gérontocratisation » de la société avec le vieillissement et de « guerre des générations » à venir, du fait d'une absence de partage du pouvoirs au détriment des cadets ? Dans quelle mesure les circonstances historiques ont-elles favorisées certaines cohortes, tant sur le plan économique que sociale ? En quoi ces cohortes nombreuses occupent t-elles plus que les générations précédentes et suivantes des positions sociales, politiques et économiques qui leur permettraient de dominer les systèmes de décision ? Au moment où les premiers baby boomers atteignent l'âge de la retraite, peut-on penser que les politiques publiques sont inéquitables sur le plan générationnel ? Dans quelle mesure cette génération, chanceuse dans l'histoire des cycles économiques et sociaux, a-t-elle la responsabilité dans cette inéquité présumée ?

Table ronde de l'après midi

Table ronde n°4: L' « âge du capitaine » et le pouvoir des « vieux » sur la société : électeurs, militants et décideurs en vieillissement...

Le débat sur « l'âge du capitaine », ouvert par Lionel Jospin lorsqu'il se référait à l'âge du candidat Chirac à l'occasion des élections de 2002, a animé la polémique sur le vieillissement des élites politiques en France. Au-delà de cet incident, le vieillissement de la population induit aussi un questionnement plus général sur celui des décideurs publics et privés.

Comment appréhender la notion de renouvellement des générations dans ce contexte ?

Quelles sont les règles formelles et les pratiques qui encadrent l'exercice du pouvoir dans la durée ? Avec le vieillissement des dirigeants, assiste-t-on à une volonté de conserver une emprise sur les structures qu'ils dirigent, et toute la société ? Au contraire, ce maintien au pouvoir, renvoie-t-il à des difficultés à trouver la relève, du fait d'une désaffection présumée des plus jeunes à s'engager dans des structures collectives et à assumer des fonctions de représentation et d'encadrement bénévolement ? En quoi le déséquilibre dans l'échelle des âges au sein des instances dirigeantes peut-elle peser sur la nature des décisions elles-mêmes ?

Nous examinerons ces interrogations de manière transversale dans la sphère politique et sociale. Les éclairages sur vieillissement des décideurs et des militants peuvent, en effet, prendre pour appuis des terrains aussi divers que les partis politiques, les syndicats, les associations, ou les entreprises de l'économie sociale et solidaires (mutuelles, coopératives...)

En même temps, il convient de rappeler la distinction classique entre critère d'âge et durée au pouvoir. Est-ce uniquement l'âge chronologique ou le temps passé au pouvoir qui est en jeu ? Le départ à la retraite des baby-boomers pourrait, paradoxalement, générer une recrudescence de nouveaux membres dans diverses associations d'utilité sociale (environnement, consommation, défense des droits humains, associations de quartier...). Que penser d'un processus de renouvellement sans rajeunissement, basé sur l'intégration de militants, à la fois retraités et nouveaux adhérents ? Peut-on envisager que le renouvellement associatif des militants et des dirigeants dépend aussi, en partie, de la réussite de l'intégration de « jeunes vieux » (selon la classification de Neugarten) dans ces structures ?

Enfin, sur le plan des trajectoires des décideurs, nous pouvons également interroger les mécanismes de recomposition des itinéraires d'engagement dans le cycle de vie. La carrière de militant, en passant du monde politique ou syndical au monde associatif, traduit-elle des formes de transformation des rôles et des statuts en société du fait de l'âge ? Peut-on y voir une forme de relégation progressive ou de mise en périphérie des centres de gravités décisionnels par des logiques centrifuges écartant les individus vieillissant des « vrais centres de décision » ? Dans ces conditions, le monde associatif jouerait-il un rôle dans le maintien du pouvoir d'action des retraités en société, tout en dissimulant des processus implicites de mise à distance ?

Table ronde n°5: La défense des intérêts des retraités et personnes âgées : Organisations, alliances et formes de pouvoirs

La défense des intérêts ne se limite pas à une capacité à s'inscrire dans un dispositif institutionnel. Les organisations de défense des retraités et personnes âgées disposent de bien d'autres ressources dans leurs interactions avec le monde politique et social. A la faveur du vieillissement démographique, le nombre semble être la première ressource. Elle est déclinable sous son versant politique avec le pouvoir de vote des 60 ans et plus. Mais le pouvoir du nombre est aussi important dans le domaine économique avec le pouvoir d'achat et d'épargne. L'expérience, la compétence et le temps libéré des contraintes productives constituent également un atout transformable en action collective. Comment ces ressources sont-elles instrumentalisées par les organisations de retraités ? Quelles formes prennent leur mobilisation (mémoires, rencontres avec les décideurs, manifestation, vote sanction, boycott...) et sur quels types d'acteurs (politiques, sociaux, économiques) ? En quoi la défense des intérêts induit-elle aussi la mise en place de pression sur d'autres acteurs que les décideurs publics (partis, syndicats, prestataires de services) ?

Assiste-t-on à un renforcement des organisations de défense des intérêts des retraités, et/ou à une radicalisation des registres d'action collective ? Le développement des partis de retraités aux Pays Bas, en Slovaquie, en Israël, témoignent-ils d'une tendance à la communautarisation de ce groupe social ?

Au-delà des organisations de retraités, qui défend les intérêts des retraités et personnes âgées et par quels moyens ? La défense des intérêts du public âgé se place-t-elle dans des systèmes d'alliance plus large avec d'autres acteurs sociaux (organisation de malades, associations de

professionnels, syndicats...) ? Peut-on parler d'indépendance ou d'autonomie des organisations de retraités par rapport à ces acteurs? Dans ce cas, s'agit-t-il vraiment d'un nouvel acteur social ?

Finalement quel est le pouvoir effectif de ce « pouvoir gris » ?

Synthèse des rapporteurs et annonce des travaux de la seconde journée

JOURNEE 2
**LE POUVOIR COMME RELATION SOCIALE : CONTEXTES, PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ET DISPOSITIFS A DESTINATION DES PERSONNES
AGEES FRAGILES**

Plénière du matin

3

Atelier de curiosité lexicale.

Les fragilités revisitées : dépendance, autonomie, handicaps : De la définition à la position dans une relation au monde social?

Qu'est-ce que le pouvoir au regard des différentes définitions de la fragilité ? Comment penser l'intégration des individus dans les différentes situations pouvant baliser le cycle de vie? Quelles sont les événements saillants pouvant mettre en jeu des relations de pouvoir, d'influence, de maîtrise des choix ? Ces moments particuliers dans des parcours de vieillissement marquent avec acuité l'inscription symbolique, matérielle et juridique des personnes âgées dans ce que l'on désigne comme une « vulnérabilité ».

En quoi les structures et les pratiques professionnelles sont-elles particulièrement en jeu dans ces phases spécifiques de désignation des personnes âgées?

Tables rondes du matin

Ces tables rondes portent sur les diverses configurations auxquelles sont confrontées les personnes âgées fragilisées face aux décideurs publics et privés (professionnels, famille, proches). Elles interrogent à la fois les structures, les cultures d'intervention vis-à-vis de la participation de personnes âgées, dites « fragilisées ».

Table ronde n° 6: L'intégration des personnes âgées dans les décisions en institution et à domicile.

Ce sujet sera abordé à partir des structures de résidents en maison de retraite ou des bénéficiaires de services à domicile. Autant de configurations qui renvoient à des registres de droits parfois différents (droit politique, droits sociaux, droit du consommateur...).

Les Comités de la Vie Sociale (CVS) dans les établissements pour personnes âgées en France ont été institués par une loi de 2002 et rendus obligatoires. Qu'en est-il aujourd'hui après quelques années de pratique ?

Il existe d'autres dispositifs, imposés ou non par les politiques publiques locales ou nationales, comme, par exemple, les panels d'utilisateurs ou les commissions *ad hoc*. Les différentes formes d'intégrations feront l'objet d'analyse critique par les chercheurs.

Au-delà de la structuration des relations, le respect du pouvoir des individus âgés sur leur environnement induit une question d'éthique de la relation sociale qui échappe à la contrainte structurelle et renvoie à une culture de l'interaction.

Table ronde n° 7 : Economie de marché, économie sociale et services publics. Entre les statuts d'actionnaire, co-gestionnaire, citoyen, usager ou client, quels pouvoirs pour les personnes âgées dans les systèmes de production des biens et services qui leurs sont destinés?

De la figure de citoyens porteurs de droits sociaux nous étendrons la réflexion aux figures de l'« usager » et du « client » âgé en situation de fragilité, confrontés aux dispositifs et à son environnement. Quelles configurations sont-elles possibles dans le système économique actuel ? Du modèle auto-gestionnaire, développé récemment par les Baba Gaya à Montreuil (F), où la maison de retraite est contrôlée par les pensionnaires, aux comités de résidents dans les établissements privés à but lucratif, en passant par les structures publiques ou encore des formes d'actionariat égalitaires développées par les coopératives, comment l'organisation du système productif génère-t-elle aussi des relations au pouvoir de décision en matière de biens et de services à destination des personnes âgées fragiles et/ou institutionnalisées ? Les structures disposent-elles de moyens matériels et humains suffisants pour intégrer dans les processus décisionnels les individus en perte d'autonomie et respecter leur autonomie ? La réponse aux besoins peut-elle être sanctionnée par le seul jeu de l'offre et de la demande dans ce secteur économique ? Y a-t-il convergence d'intérêt entre les bénéficiaires et les acteurs économiques, soumis aux contraintes de la concurrence, donc à une prise en compte des besoins et des attentes de leurs clients ? Au contraire, la recherche du profit ne détourne-t-elle pas d'une réelle prise en compte des besoins des personnes âgées - parfois onéreuses - au profit des actionnaires des entreprises du secteur gérontologique ?

Synthèse des rapporteurs puis visite des stands et échanges avec les exposants

--- Déjeuner ---

Plénière de l'après-midi

4

Les processus à l'œuvre dans les capacités et la volonté de décider : Désengagement, retrait, déprise, coping ...

Quelles sont les postures des individus âgés dans ces configurations particulières de leur existence (retrait, désengagement, déprise) ? Ces processus sont-ils construits librement ou subis, de manière consciente ou non ? Qu'est ce que la sociologie et la psychosociologie nous apprennent sur la renégociation des formes de « pouvoir sur » et de « pouvoir de » en situation de fragilité objectivée ou subjective ? Comment l'estime de soi joue-t-elle dans la redéfinition des relations de l'individu à la maîtrise de soi et de son environnement ? En quoi l'injonction de la maîtrise n'est elle pas aussi à craindre ?

Tables ronde de l'après midi

Table ronde n°8 : Les espaces de décision en situation de fragilité

A partir des concepts de « vulnérabilité », de « fragilité » ou d' « événements rupteurs » (perte d'autonomie, hospitalisation, dépendances physiques ou psychodépendances...) définis notamment en plénière, il s'agit de cerner les différentes problématiques propre au maintien de l'autonomie de décision et de jouissance des droits. Selon les diverses formes de

« fragilité », quelles sont les difficultés de concilier les droits des personnes âgées et leurs situations? Comment objectiver les rapports entre les capacités ou le potentiel des individus âgés et leurs les choix ? Comment la prise de risque peut-elle être intégrée ? Jusqu'où une société peut-elle faire prévaloir l'autonomie et le libre arbitre en situation de fragilité? Comment la privation formelle ou tacite d'un droit pour un adulte âgé, est-elle explicable individuellement et collectivement ? Des configurations précises pourront être analysées, comme les tutelles, la curatelle, la décision d'institutionnalisation ou même les choix en matière de gestion des ressources matérielles et morales.

Table ronde n°9 : Pratiques professionnelles et maintien du pouvoir sur soi et son environnement

Les pouvoirs publics, la société civile et les proches offrent-ils un accompagnement favorable à l'intégration des personnes âgées dans les processus décisionnels. Les pratiques professionnelles encouragent-elles le maintien des capacités favorisant l'autonomie et le pouvoir sur soi et sur son environnement ? Et de quelle manière ?

Il s'agit de saisir les logiques d'acteurs face aux personnes âgées qualifiées de « fragiles ». L'atelier interroge, tout d'abord, la place du sujet âgé, dit « fragile », dans l'ensemble du processus de prise en charge aussi bien en institution que dans le cadre du maintien à domicile. Dans quelle mesure conserve-t-il son autonomie et joue-t-il sa « pleine » citoyenneté malgré les formes de vulnérabilité auxquelles il est exposé ? Les personnes âgées en situation de vulnérabilité, du fait de l'avancée en âge, sont-elles confrontées à des réponses différentes selon les pays ou les modes d'approches des individus vieillissants qui guident les pratiques professionnelles ? Quel pouvoir est laissé aux individus dans ce cadre ?

COMITE SCIENTIFIQUE

Composantes institutionnelles :

Le comité scientifique de ces journées est composé de chercheurs confirmés issus de nombreux laboratoires francophones; plusieurs sont membres du bureau du **rt7 « Vieillesse, vieillissement et parcours de vie**», du **rt6 « Politiques sociales, protection sociale, solidarités »** de l'Association Française de Sociologie (AFS) et du Comité de Recherche 6 sur le vieillissement au sein de l'Association Internationale de Sociologie de Langue Française (AISLF) ainsi que de l'Association Internationale du Chemin des Auteurs en Gérontologie Sociale (AICA).

Membres :

Marie Beaulieu (Ca), Professeure à l'Université de Sherbrooke, Chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut de Gériatrie de Sherbrooke, coordonnatrice du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales, Québec.

Vincent Caradec (F), Professeur de sociologie à l'Université de Lille 3, directeur du GRACC, Groupe de Recherche sur les Actions et les Croyances Collectives, fondateur et animateur du réseau rt7.

Michèle Charpentier, Professeure à l'École de Travail Social (UQAM), chercheuse au Laboratoire de Recherche sur les pratiques et les politiques sociales à l'Institut de Recherche en Etudes féministe et membre du Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale.

Anne-Marie Guillemard (F), Professeur de Sociologie à Paris V, membre du Collège Universitaire de France et de l'Académie Européenne des Sciences, présidente du réseau rt6 de l'Association Française de Sociologie.

Cornelia Hummel (CH), Maître-assistante au département de sociologie de l'Université de Genève. Membre du bureau du CR 6 de l'AISLF.

Monique Legrand (F), Maître de conférences en sociologie à l'Université de Nancy II, directeur du LASTES, le Laboratoire de Sociologie du Travail et de l'Environnement Social, membre du bureau rt7 et responsable du CR 6 de l'AISLF.

Isabelle Mallon (F), Maître de Conférences à l'Université Lyon 2, chercheuse au Groupe de Recherche sur la Socialisation (GRS-UMR5040), membre du bureau rt7.

Simone Pennec (F), Maître de Conférences, directrice d'Atelier de Recherche en Sociologie (EA 3149//CNRS), vice-présidente de l'Université de Bretagne Occidentale, membre du bureau rt7.

Daniel Réguer (F), Maître de conférences à l'Université du Havre, chercheur au CIRTAI (CNRS – F.R.E. 2795), président de l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire de Haute-Normandie et président du comité scientifique des « Cafés des âges ».

Daniel Thomas (Ca), Professeur à l'Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et directeur du module de travail social, Québec.

Jean-Philippe Viriot-Durandal (F), Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, professeur associé à l'Université de Sherbrooke (Can, Qc), chercheur au Groupe d'Etude Pour l'Europe de la Culture et des Solidarités de l'Université Paris 5 (GEPECS), co-animateur du réseau rt7 et coordinateur des journées d'étude.

Didier Vranken (B), Professeur à l'Université de Liège, directeur du Centre de Recherche et d'Intervention Sociologique, membre du CA de l' AISLF et co-responsable du CR 6.

JOURNEES D'ETUDE

L'âge et le pouvoir en question. Intégration et exclusion des personnes âgées dans les décisions publiques et privées.

Date : Deuxième semaine de septembre 2007

Lieu : Université Paris 5, René Descartes / La Sorbonne

Initiateurs :

- Le Réseau Thématique 7 : « Vieillesse, Vieillissement, Parcours de vie de l'Association Française de Sociologie (AFS),

En collaboration avec :

- Le Comité de Recherche 6 (CR6) : « Parcours de vie et vieillissement » de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF)

Organisateurs :

- Groupe d'Etude Pour l'Europe de la Culture et de la Solidarité (GEPECS), de l'Université Paris 5, Faculté des Sciences Sociales et Humaines
- Réseau International d'Etude sur l'Age, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique (REIACTIS).

Comité scientifique des journées:

Le comité scientifique est composé d'une partie du bureau du rt7 et de celui du CR6 dont Marie Beaulieu (CA), Vincent Caradec (F), Michèle Charpentier (CA), Anne-Marie Guillemard (F), Cornelia Hummel (CH), Monique Legrand (F), Isabelle Mallon (F), Simonne Pennec (F), Daniel Réguer (F), Jean-Philippe Viriot Durandal (F), Didier Vranken (B), Daniel Thomas (Qc, CA). D'autres membres ont été désignés en fonction de l'expertise requise pour la sélection des articles.

Coordination :

Jean-Philippe Viriot Durandal en collaboration avec Elena Mashkova

THEMATIQUE GENERALE DES JOURNEES

Présentation générale :

Le thème des journées de 2007 portera sur l'intégration des personnes âgées aux décisions dans la sphère publique et privée. Il s'agit de s'interroger sur les effets potentiels du vieillissement sur le rapport au pouvoir tant sur le plan macro que micro social. Les différents événements susceptibles d'intervenir comme marqueur du vieillissement dans le cycle de vie modifient-ils les relations de pouvoir et d'influence ? De la théorie du désengagement à la notion de déprise, que nous enseigne la sociologie sur les effets de l'âge sur les relations de pouvoir dans la sphère privée (soi et les proches) et dans l'espace public ? Dans quelle mesure les évolutions physiologiques, psychologiques, psychosociologiques liées aux processus normaux ou pathologiques de vieillissement affectent-elles les capacités ou la volonté de s'intégrer dans un processus décisionnel ?

Cette thématique transversale ouvre un champ d'étude assez large sur tous les publics retraités dans différentes configurations relationnelles (réseaux familiaux, amicaux, associatifs, professionnels ou institutionnels) et disposant de ressources variées (santé, revenu, réseaux relationnels...).

- « *Vieillesse démographique et gérontocratisation du pouvoir* » ?

En appréhendant le vieillissement comme un ensemble de processus tout au long du cycle de vie la sociologie interroge les évolutions des statuts et des rôles sociaux sur des temporalités plus ou moins longues. Le vieillissement marque-t-il une période de retrait inexorable de la vie en collectivité ? De quelle manière et dans quels domaines ?

Au contraire, peut-on penser que le vieillissement de la population induit une forme de « gérontocratisation du pouvoir » dans les sociétés à forte longévité, du fait de la « prise en âge » des électeurs et des décideurs politiques ou sociaux ? Enregistre-t-on un vieillissement particulier des décideurs politiques, syndicaux, associatifs ? Dans l'affirmative, peut-on dire que cette avancée en âge induit une accapitation du pouvoir, voire une forme de domination générationnelle ? Et quels seraient les effets de cette domination sur l'évolution des décisions publiques, notamment en matière de politique sociale ? Le seul fait d'appartenir à une classe d'âge, induit-il que les membres de ces cohortes défendent exclusivement les intérêts de leur groupe d'âge ? Sommes-nous, au contraire, face à des mécanismes plus complexes où les effets d'âge jouent moins que les continuités identitaires, idéologiques et politiques ?

- *Vers un groupe social structuré dans des relations de pouvoirs* ?

Au-delà du vieillissement de la population et de ses décideurs, en quoi assiste-t-on à la constitution d'un groupe social ou de groupes sociaux singuliers ? Comment ce(s) groupe(s) s'organise(ent)-t-il(s), se structure(ent)-t-il(s) et s'articule(ent)-t-il(s) avec les autres dans la société (syndicats, partis politiques, associations de professionnels ou de malades...) ?

Sur le plan institutionnel, comment les retraités en tant que groupe social sont-ils partie prenante des processus décisionnels ? En quoi les mécanismes institutionnels mais aussi informels les associent-ils ou les excluent-ils ? Peut-on parler de pouvoir collectif des retraités ? Lorsque les retraités sont intégrés, en tant que représentants de ce groupe social, de quelle nature est ce pouvoir (décision, co-décision, consultation avec avis obligatoire, simple concertation, ...), et en quoi l'intégration des retraités dans les systèmes décisionnels pèse-t-

elle dans les décisions finales ? Dans quelle mesure l'influence des retraités et de leurs groupes ne pèse-t-elle pas aussi dans d'autres domaines de la vie en société, notamment sur les acteurs économiques, sociaux et médiatiques ?

- ***Le pouvoir et l'influence des personnes âgées comme données relationnelles et symboliques***

Au-delà de leur pouvoir ou de leur influence présumée sur les décisions publiques en tant qu'individus vieillissants ou groupe social structuré, le pouvoir renvoie aussi aux relations inter individuelles hors de ces constructions institutionnelles. Dans son acception weberienne et interactionniste, la réflexion sur le pouvoir nous invite à prendre en compte la capacité des individus âgés à peser sur leur environnement direct dans leurs interrelations ordinaires avec autrui. Cette dimension implique, notamment les dimensions subjectives de la relation à l'âge avec ses représentations positives ou négatives (stéréotypes, âgisme, discrimination par l'âge ou au contraire intégration et valorisation) sur lesquels se fonde une partie des relations formelles et informelles.

Mais on peut aussi s'interroger sur ce que signifie la volonté de participation aux décisions. Peut-on, par exemple, la saisir comme une construction sociale liée à un contexte, à des structures, à une culture, voire dans certains cas à une injonction sociale? Dans ces conditions, existe-t-il des leviers extra institutionnels favorables à la participation des personnes (sexe, niveau socio-culturel, revenu...) ? Dans quelle mesure l'entourage familial ou professionnel et la collectivité favorisent-ils ou, au contraire, découragent-ils l'expression de la volonté et du choix pour les personnes âgées ? A contrario, comment appréhender le droit des personnes âgées à ne pas participer, voire à se dessaisir de tout ou partie de leur pouvoir sur eux-même et sur leur environnement ?

- ***Quels pouvoirs pour les personnes âgées fragilisées face aux pratiques professionnelles et dans les relations familiales***

La participation aux décisions doit aussi être examinée en fonction du contexte et de la situation des personnes âgées. La notion de « fragilité », qui était l'objet des premières journées d'étude du RT7 en 2005, devra être ici discutée au regard de l'approche de l'autonomie et du pouvoir. Existe-t-il des étapes dans le cycle de vie qui marquent des changements dans les relations aux processus décisionnels (passage à la retraite, veuvage, pertes d'autonomie, institutionnalisation, psycho-dépendance, placement sous tutelles ou curatelle, fin de vie...).

En fonction de ces situations, quelles réflexions peut-on livrer sur l'autonomie et le pouvoir des individus sur leur existence, et dans leurs relations à autrui ? Comment s'organisent les relations sur ce plan avec l'entourage familial, les proches, ou les professionnels dans le réseau relationnel des personnes âgées ? Dans ces contextes relationnels, comment les capacités des individus âgés (physiques, mentales, relationnelles...) sont-elles évaluées, objectivées puis mobilisées dans la relation à leur environnement pour favoriser leur intégration aux processus décisionnels ?

Quels dispositifs ont été mis en place pour favoriser cette participation aux décisions lorsque les personnes âgées sont à domicile (panel d'utilisateurs, associations d'utilisateurs dépendants...) ou en institution (conseil de la vie sociale dans les établissements, comités de résidents, associations de personnes âgées ou de familles de malades...) ?

Dans certaines configurations, les personnes âgées peuvent-elles directement gérer, contrôler ou co-diriger les services qui leur sont destinés ? Certains exemples seront

analysés, comme celui du modèle autogestionnaire développé par la maison de retraite des « Baba Gaya » en France ou par certaines mutuelles de santé.

La question des droits formels et des droits réels des citoyens âgés (notamment les plus fragiles) devrait être posée. Comment cette citoyenneté de plein droit est-elle respectée ou non, notamment aux différents moments rupteurs pouvant intervenir dans le cycle de vie ? En quoi le vieillissement peut-il avoir une incidence sur les statuts de l'individu âgé en tant que patient, usager, bénéficiaire et citoyen ? Quel est le statut d'un citoyen de plein droit en situation de fragilité, et comment ces droits s'inscrivent-ils dans les dispositifs de politique publique, mais aussi dans les pratiques professionnelles ordinaires ? Dans ces contextes particuliers quelle maîtrise de soi, de son corps, de son espace, de ses relations sociales peut être maintenu ? Et qu'en est-il de la place des personnes âgées fragilisées dans les décisions en matière médicale, sociale, financière ?

Les dimensions micro et macro sociales de la relation au pouvoir et à l'influence dans les processus décisionnels seront traitées au cours des deux journées.

JOURNEE 1 :
POUVOIR ET INFLUENCE D'UN GROUPE SOCIAL DANS UN MONDE EN
VIEILLISSEMENT

Plénière de la matinée

1

Poser le débatAtelier de curiosités lexicales :
Pouvoirs, intégration, exclusion et empowerment ... au regard de l'âge et du
vieillessement.

Table ronde de la matinée

Table ronde n°1: Intégration et exclusion des retraités et de leurs organisations dans les décisions publiques.

Table ronde n°2: Le pouvoir a-t-il un sexe et un état civil ?

Table ronde n°3 : Une autre forme de pouvoir ? La participation sociale des retraités.

Synthèse des rapporteurs

--- Déjeuner ---

Plénière de l'après-midi

2

Vieillessement social et relation de pouvoir dans les sociétés contemporaines. De la
« gérontocratie » au « jeunisme » en passant par la « guerre des âges » : représentations,
normes et pratiques.

Table ronde de l'après-midi

Table ronde n°4: L' « âge du capitaine » et le pouvoir des « vieux » sur la société : électeurs, militants et décideurs en vieillissement...

Table ronde n°5: La défense des intérêts des retraités et personnes âgées : Organisations, alliances et formes de pouvoirs.

Synthèse des rapporteurs et annonce des travaux de la seconde journée

JOURNEE 2
**LE POUVOIR COMME RELATION SOCIALE : CONTEXTES, PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ET DISPOSITIFS A DESTINATION DES PERSONNES
AGEES FRAGILES**

Plénière du matin

3

Atelier de curiosité lexicale

Les fragilités revisitées : dépendance, autonomie, handicaps : De la définition à la position dans une relation au monde social?

Tables rondes

Table ronde n° 6: L'intégration des personnes âgées dans les décisions en institution et à domicile.

Table ronde n° 7 : Economie de marché, économie sociale et services publics. Entre les statuts d'actionnaire, co-gestionnaire, citoyen, usager ou client, quels pouvoirs pour les personnes âgées dans les systèmes de production des biens et services qui leurs sont destinés?

--- Déjeuner ---

Plénière de l'après midi

Les processus à l'œuvre dans les capacités et de la volonté de décider : Désengagement, retrait, déprise, coping ... :

Tables rondes

Table ronde n° 8 : Les espaces de décisions en situation de fragilité

Table ronde n°9 : Pratiques professionnelles et maintien du pouvoir sur soi et son environnement

INSCRIPTION

Contributions :

. Articles :

Les journées d'étude sont des rendez-vous d'échange scientifique entre chercheurs. Les contributeurs doivent être titulaires d'un Master 2 ou DEA au minimum. Les doctorants peuvent, donc faire des propositions. Les auteurs peuvent présenter une proposition d'article pour les deux journées et doivent s'inscrire dans le cadre des plénières et/ou des tables rondes. Le nombre de contributions par personne est limité à deux. La date limite de l'envoi des propositions est fixée au [12 janvier 2007](#) délai de rigueur.

. Posters :

Les laboratoires, les universités, les centres de formations ainsi que les chercheurs indépendants, les étudiants et les professionnels du secteur gérontologique peuvent aussi soumettre des posters sur leurs travaux de recherche et de recherche-action. Des travaux collectifs encadrés par des enseignants et des chercheurs peuvent trouver leur place dans ce cadre. Il peut également s'agir, au-delà du cadre strictement académique, de travaux de professionnels ou de retraités. Dès lors que ces travaux sont en relation avec le sujet des journées et qu'ils s'inscrivent dans une démarche méthodologique propre à la recherche en science sociale, les séances de posters doivent aussi valoriser ces initiatives. Certaines fédérations professionnelles, mais aussi des Universités Tous Ages peuvent ainsi proposer leur poster. Ces propositions seront examinées par le conseil scientifique qui rendra un avis. Après avis favorable, les posters seront exposés et présentés au cours d'un « apéritif – poster » durant les journées. Le délai pour les propositions de posters est fixé également au [12 janvier 2007](#).

. Stands :

Certaines institutions, organismes publics, centres de recherche, organisations d'aînés ayant souhaité être présents au colloque, peuvent s'adresser au comité d'organisation.

Contrairement aux posters, il ne s'agit pas d'exposer des recherches, mais de valoriser des initiatives et des projets portés par la société civile, les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs du secteur gérontologique. Une participation modique sera demandée pour les frais d'installation.

Les demandes pour un stand seront examinées par le comité d'organisation. Le délai de dépôt des demandes est fixé au [1^{er} avril 2007](#).

Les différentes phases:

. Phase 1 : envoi du résumé

Les résumés doivent être adressés au coordinateur. Il n'excédera pas 1600 caractères (en Times 12, interligne simple), soit environ une demi page. Il comportera le nom et prénom de l'auteur, son institution de rattachement (si nécessaire) et ses coordonnées notamment son e-mail. Vous pouvez communiquer votre résumé à l'adresse suivante : reiactis.org@gmail.com

. Phase 2 écriture de la communication

Après examen et avis du comité scientifique qui sera communiqué dans le mois suivant la date limite du dépôt, les auteurs disposeront de trois mois environ pour rédiger leur article. Le délai pour le retour des textes est [le 8 mai 2007](#).

. Phase 3 : Les modérateurs des débats produisent une synthèse à partir des différents textes
Ces articles seront remis aux **modérateurs** des plénières et des tables rondes qui devront ensuite rédiger un **texte de synthèse et d'ouverture** de 20 pages environ reprenant les grandes problématiques transversales aux différentes contributions. Les modérateurs pourront prendre contact avec les auteurs des articles pour échanger autour d'axes transversaux à développer entre les différentes contributions pour la préparation des communications orales. Ces communications seront faites autour de questionnements communs qui structureront les débats. Le délai pour la remise des synthèses des modérateurs est le **14 juillet 2007**.

Valorisation :

Les textes de synthèse et d'ouverture des modérateurs composeront le corps d'un ouvrage issu de ces journées. Après avis favorable du comité scientifique et sur demande des auteurs, les articles des tables rondes et des plénières pourront être placés sur le site du **rt7**. Dans ce cas, ils figureront au sommaire de l'ouvrage papier et dans les références bibliographiques de l'ouvrage sur support papier qui renverra au site. Nous tentons de négocier également pour que ces articles soient placés dans un CD-ROM, qui accompagnerait l'ouvrage.

Calendrier 2007 en bref :

- => **12 janvier :** Date limite pour les propositions de communications (1/2 page) et des posters ;
- => **09 février :** Retour du comité scientifique sur les propositions de communications retenues et invitation à la rédaction d'un article ;
- => **01 avril :** Date limite pour les des projets de stands ;
- => **08 mai :** Date limite d'envoi des articles et début du travail de synthèse des modérateurs ;
- => **14 juillet :** Remise du travail de synthèse des modérateurs aux membres des plénières et des tables rondes ;
- => **2^{ème} semaine de septembre :** Colloque !
- => **fin octobre :** Finalisation définitive du manuscrit à partir des travaux des journées

Pour plus d'informations et pour répondre à l'appel à contribution :

- Consultez le site du Rt7 : <http://perso.numericable.fr/sitedurtf7/je2007.htm>
- Mail : reiactis.org@gmail.com